

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
19 MARS 2018**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le lundi 19 mars 2018 à 16h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière et Denis Chartier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 16h00. Il motive l'absence de monsieur Gilles Gauthier qui est absent pour des raisons personnelles et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 400 du présent procès-verbal.

Avis de motion **Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer l'achat d'une rétrocaveuse (pépine) usagée servant aux travaux de voirie et de déneigement, avis de motion**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 64 042\$, pour l'achat d'une rétrocaveuse (pépine) usagée servant aux travaux de voiries et de déneigement et pour pourvoir au financement des dépenses, un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Présentation **Présentation du projet de règlement d'emprunt pour financer l'achat d'une rétrocaveuse (pépine) usagée servant aux travaux de voirie et de déneigement, présentation**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, présente un projet de règlement d'emprunt et décrétant l'achat d'une rétrocaveuse (pépine) usagée servant aux travaux de voiries et de déneigement.

(CE PROJET)

Ce projet de règlement a pour objet de décréter un emprunt et une dépense de 64 042\$, pour l'achat d'une rétrocaveuse (pépine) usagée, de marque New Holland, de l'année 2014, avec 1500 heures d'opération, et ce, en échange de la rétrocaveuse (pépine) appartenant à la municipalité, servant aux travaux de voirie et de déneigement ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 10 ans.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Période de questions

- Aucune question.

2018-03-17

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 16h14.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général